

conviendra la "consolidation de la cure confirmée".

*Cure de repos absolu*—Nous avons dit plus haut en quoi elle consistait, nous allons maintenant en faire l'application.

Le repos agit mieux que tous les médicaments contre la fièvre. Le repos à l'air libre, la vélar la, ou sous les ombrages, sur une chaise longue, en s'abritant bien du soleil et du vent, les jambes chaudement couvertes, est donc indiqué chez le fébricitant, et aussi chez celui dont les lésions sont avancées, l'hémoptisique, le toussueur, l'asthmatique et l'emphysémateux. Nous croyons aussi que, règle générale, les tuberculeux qui souffrent de quelques complications au foie, au cœur, aux reins, aux intestins ou ailleurs, sont justiciables du repos absolu, de même que ceux qui maigrissent durant leur séjour au sanatorium.

C'est pour cette catégorie de malades que l'on a dit avec raison, qu'ils doivent vivre d'une vie végétative, qu'ils doivent éviter le moindre travail physique ou moral. L'effort de la toux est même souvent trop considérable pour eux ; aussi, doit-on faire leur éducation à ce sujet, — on leur apprend à ne pas tousser inutilement, à discipliner en quelque sorte cet acte physiologique souvent exagéré. Nous ne permettrons à aucun malade de fumer, car le tabac provoque des quintes de toux, diminue l'appétit et atténue la résistance vitale. Il faut aussi éloigner d'eux tout souci, tout ce qui peut rappeler des souffrances passées : les tracassés de la fortune, les déceptions des aspirations, etc., même, et surtout les plaisirs, les émotions de l'amour.

*Cure de repos mitigée*.—Convient aux malades qui ont l'habitude des travaux physiques, corporels, pénibles, dont l'estomac, la nutrition sont en bon état, et les lésions au début. Chez ces sujets, un exercice modéré sera fortifiant, à la condition expresse qu'un tel exercice n'amène pas d'hyper-température.

Brecke admet au travail "les malades chez lesquels l'amélioration s'est faite régulièrement, et qui ayant un bon état général, ne présente que des manifestations morbides peu importantes."

Auant tout, il faut tenir compte de la conformation générale du malade et jusqu'à un certain point de sa profession. Un prêtre, un médecin, un légiste, ne peuvent fournir la même somme d'efforts qu'un cultivateur, ou un forgeron. Le travail, conformément aux habitudes antérieures, est dans notre opinion beaucoup supérieur, au point de vue médical, à tous les autres exercices de mouvement, que l'on a coutume d'ordonner dans les sanatoriums.

En Allemagne, où toute chose se fait si méthodiquement, l'on a bien compris depuis longtemps, les avantages de l'action, du mouvement, dans les cas justiciables de ce traitement. Le travail musculaire favorise le métabolisme et augmente les bénéfices que l'on retire du séjour prolongé au grand air.

Deux variétés de mouvement sont recommandables à la catégorie de malades qui nous occupe : la marche, et les exercices respiratoires. Et en plus, aux manœuvres, il faudra ajouter certains travaux mettant en jeu la musculature des bras, tels : le jardinage, les travaux champêtres faciles, la menuiserie, etc., il faudra toutefois ne pas oublier qu'il faut éviter aux tuberculeux les fortes tensions musculaires brusques, lesquelles peuvent être dangereuses en provoquant la rupture d'un vaisseau, la déchirure d'une cicatrice récente, et Brecke dit : "Il faut faire surtout des mouvements paisibles réguliers, et augmenter graduellement la somme d'efforts. Pendant le travail, le malade doit, à de fréquentes reprises, se redresser et faire des inspirations profondes."

Mais il est impossible de tracer une règle uniforme pour tous.—Les uns pourrout fournir un travail léger, dont la somme totale et quotidienne sera de une heure ; d'autres, suivant les données que nous avons exposé plus haut, pourrout être employés à des travaux de plus longue haleine. Quant à ceux qui peuvent s'occuper tout le long du jour, ceux-la, à proprement parler, ne sont pas justiciables de la cure de repos, nous l'avons déjà dit :